



A Thuit de l'Oison, le 01/12/2023

**Objet : DÉPASSEMENT DE LA TENEUR EN NITRATES SUR VOTRE COMMUNE**

Madame, Monsieur,

La teneur en nitrates de l'eau distribuée a récemment dépassé la norme acceptable donnée par l'Agence Régionale de Santé. Vous trouverez ci-joint un communiqué vous expliquant ce que signifie ce dépassement.

**En conséquence, l'eau du robinet ne doit pas être consommée par les femmes enceintes les nourrissons (moins de 2 ans) et les personnes dialysés.**

**A l'exception des populations précitées, l'eau peut être normalement consommée.**

Si vous faites partie de la population concernée (enceinte, nourrissons de moins de 2 ans ou dialysé), **faites vous connaître** auprès de nos services, envoyez un email à [serviceclient@serpn.fr](mailto:serviceclient@serpn.fr) en précisant:

- Votre nom
- La référence de votre contrat (sur votre facture)
- Votre email, vos coordonnées téléphoniques
- Votre commune
- **Joindre obligatoirement un justificatif (certificat médical pour les femmes enceintes ou personnes sous dialyse, acte de naissance ou copie du livret de famille pour les nourrissons de moins de 2 ans)**

Nous informerons votre commune qui pourra vous délivrer les bouteilles d'eau gratuitement à raison de 2 litres par jour et par personne. Les horaires et lieux de distribution des bouteilles vous seront précisés par votre commune ou nos services dès que nous aurons les informations.

Retrouvez toutes les informations sur ce sujet sur <https://www.serpn.com/infos-abonnes/qualite-de-leau/>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Le service clientèle